

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ces applaudissements m'indiquent que je ferais mieux d'être bref. Je le serai volontiers. Mais je me réserve le droit de poursuivre ma lutte contre les crédits de un dollar dans les mois et les années à venir. A mon avis, si le gouvernement a décidé de présenter cette mesure législative qui énonce, d'une part, des conditions et modalités et qui, d'autre part, prévoit des affectations, on peut difficilement dire qu'on ne pourrait l'introduire par cette mesure.

Il me semble que l'amendement intéressant de mon honorable ami de Peace River est plutôt une objection qu'un amendement proprement dit. Votre Honneur devra probablement décider que la mesure est recevable maintenant que le crédit 17b demeure dans sa forme première. Si Votre Honneur en décide ainsi, et si nous nous formons en comité plénier pour étudier cette mesure et nous nous rendons jusqu'à l'annexe, mes amis autour de moi pourront alors dire ce qu'ils pensent du programme LIFT.

M. l'Orateur: Je remercie les honorables députés de leurs conseils sur l'amendement très intéressant proposé par le député de Peace River (M. Baldwin). Évidemment, ma réaction originale c'est qu'il y avait quelque chose qui ne semblait pas tourner rond. Il se peut même que les commentaires si abondants du député de Peace River indiquent qu'il s'agit d'une nouvelle tentative pour obtenir une motion de ce genre.

Je pense que, même si nous travaillons en vertu de nouveaux règlements, les principes qui doivent guider la présidence relativement aux amendements motivés restent les mêmes. L'amendement motivé doit être en opposition au principe du bill. Que les députés se rapportent à la 17^e édition de May, page 527, paragraphe (2) et page 528, paragraphe (3):

Un amendement qui ne contient rien de plus qu'une négation directe du principe du bill est sujet à objection.

Il semble que l'amendement qui a été proposé à la Chambre par le député accepte le principe mais qu'il ne s'oppose pas à la motion dont la Chambre est saisie, au principe directeur de cette motion. Je fais des réserves très sérieuses. Il me semble que ce serait ouvrir très largement les portes si ce genre d'amendement à cette motion était accepté. Je tiens à assurer au député que je vais y réfléchir davantage. Je serais prêt à remettre un tel amendement à l'étude une autre fois; je serais

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mieux placé pour l'accepter ou le refuser l'ayant mieux étudié. Je n'ai pas eu le temps d'approfondir la question mais, sur la foi des vues exprimées aussi bien par le député de Peace River que celui de Winnipeg-Nord-Centre, je crois que l'amendement ne devrait pas être mis aux voix.

• (4.00 p.m.)

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Il m'incombe, je crois, de dire quelques mots en réponse au député de Peace River (M. Baldwin) au sujet du poste dont il se réclame pour présenter son amendement.

Les députés comprennent bien, je pense, qu'il ne s'agit pas d'un poste mineur; tout au contraire, il représente une dépense d'envergure, proposée au nom des Canadiens dans l'intérêt de la collectivité agricole de l'Ouest. Le député de Peace River a préféré s'arrêter au libellé de la proposition et il serait injuste, a-t-il dit, que nous utilisions ce crédit pour verser aux cultivateurs des Prairies les 100 millions de dollars projetés au titre du programme LIFT. Le député ne semble pas avoir compris. Ce crédit est loin de s'appliquer à la totalité du programme LIFT. Il prévoit simplement les versements qu'on se propose de faire aux fermiers selon le programme de rajustement des emblavures. Il nous semblait évident que la question était extrêmement importante pour la région des Prairies.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je serais très heureux si le ministre avait été autorisé à parler au sujet de mon amendement, s'il avait été mis aux voix, mais me semble-t-il, il parle d'un amendement qui, d'après la décision de Votre Honneur, ne pourrait pas l'être. Je doute donc que le ministre puisse continuer.

M. l'Orateur: Je dois dire que je fais de graves réserves au sujet de la procédure que nous suivons maintenant. J'avais cru que les commentaires du ministre constitueraient une entrée en matière et qu'il reviendrait à l'examen de la motion dont nous sommes actuellement saisis. Je dois rappeler au ministre que l'amendement proposé a été jugé inacceptable et que la motion actuellement à l'étude tend à la deuxième lecture. Je me demande, s'il ne serait pas préférable, si la Chambre y consent, que le débat sur le crédit en question ait lieu en comité plénier, lorsqu'on aura décidé d'accepter la motion et que l'affaire aura été renvoyée au comité.